

(N° 28.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 14 MARS 1907.

---

### Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de grande naturalisation de Salomon Gunzburg.

(Voir les n<sup>os</sup> 138 et 165, session de 1905-1906, de la Chambre des  
Représentants; 57, même session, du Sénat.)

---

Présents : MM. DUPONT, Président; DEVOS, Rapporteur.

MESSIEURS.

Le sieur Gunzburg, né à Polotzk (Russie), le 25 novembre 1859, sollicite la grande naturalisation.

Les pièces produites à l'appui de la faveur demandée prouvent : 1<sup>o</sup> que le pétitionnaire a satisfait aux obligations du service militaire en Russie; 2<sup>o</sup> qu'il exerce à Anvers la profession d'arrimeur et qu'il habite le royaume depuis septembre 1887; 3<sup>o</sup> qu'une disposition législative en date du 27 juillet 1893 a permis de lui conférer la naturalisation ordinaire.

Les autorités consultées attestent que sa conduite est à l'abri de reproche.

Votre Commission émet l'avis que rien en droit ne s'oppose à la prise en considération de la requête.

*Le Rapporteur,*  
A. DEVOS.

*Le Président,*  
ÉMILE DUPONT.